

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7242926401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<http://www.anjou-agricole.com/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7242926401>

Cette annonce a été mise en ligne le **19 janvier 2021** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à ANGERS en date du , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ALJUROTHIFIX

Siège : 19 rue Jean de la Fontaine – 49000 ANGERS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 500 euros

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, de tous fonds de commerces et droits au bail, leur revente en bloc ou par lots, la construction sur les terrains acquis ou non acquis (sous-traitance), la promotion immobilière, la rénovation ou réhabilitation immobilière de bâtiments existants (sous-traitance), l'aménagement de tous terrains au moyen d'opérations de lotissements, zones d'aménagement concertées ou autres (sous-traitance). L'acquisition ou la construction (sous-traitance) de tous immeubles en vue de leur revente ou leur location quel qu'en soit l'usage. La gestion, l'administration et la location desdits biens ; la gestion d'opérations immobilières notamment la prise en charge de maîtrise d'ouvrage, déléguée ou non et d'une manière générale toutes opérations de gérance pour le compte de toutes personnes physiques ou morales. L'activité de marchand de biens. L'activité de constructeur de maisons individuelles (sous-traitance) et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé

dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société MAICAP, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 19 rue Jean de la Fontaine – 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS ANGERS 830 313 631, représentée par Monsieur Alexandre SION

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS
POUR AVIS, Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN
Directeur de Médialex

